Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260611-2026_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-06-02

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Emilie HEDAN, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Madame Christelle QUEMARD, pouvoir à Monsieur Benjamin DANILO
Madame Catherine BONNARD, pouvoir à Madame Pascale ESTRUCH

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur Daniel GUILLOUCHE, adjoint aux finances, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du financement des travaux d'extension de la boulangerie communale, la commune a sollicité plusieurs banques pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 56 000 € à taux fixe.

Les propositions reçues sont les suivantes :
- La Banque des Territoires a indiqué ne proposer que des prêts d'une durée de 20 ou 25 ans, solutions qui ne correspondent pas aux besoins de la commune ;
- Le Crédit Mutuel propose un emprunt sur 8 ans à taux fixe de 3,77 %, avec une mensualité à 2 035,32€ et un coût total des intérêts de 9 130,24€ ;
- Le Crédit Agricole a présenté trois offres :
    - un emprunt sur 5 ans à taux fixe de 3,27 %, avec une mensualité de 3 046,54€ et un cout total des intérêts de 5 080,76€ ;
    - un emprunt sur 7 ans à taux fixe de 3,46 %, avec une mensualité de 2 260,56€ et un cout total des intérêts de 7 445,76€ ;
    - un emprunt sur 5 ans à taux fixe de 3,69 %, avec une mensualité de 1 680,52€ et un cout total des intérêts de 11 371,01€.

Après présentation des différentes offres, un tour de table est réalisé afin de recueillir l'avis des membres du Conseil municipal.
Il ressort des échanges que l'offre du Crédit Agricole sur une durée de 7 ans au taux fixe de 3,46 % constitue le meilleur compromis entre le montant des échéances et le coût global du financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 56 000 € ;
- PRECISE que cet emprunt sera contracté sur une durée de 7 ans au taux fixe de 3,46 % ;
- ACCEPTE les conditions financières de l'offre, comprenant des mensualités de 2 260,56 € et un coût total des intérêts de 7 445,76 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260611-2026_06_02-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 15 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.